

Milly-la-Forêt, le 23 septembre 2026.

Objet : Convocation au Conseil municipal du 30 septembre 2026

Chère collègue, Cher collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil municipal se réunira le :

Mercredi 30 septembre 2026 à 20h30 en Salle du Conseil

pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteurs : Monsieur Bernard BOULEY et Monsieur Jean-Marie ANNA

1. Renouvellement de la convention de partenariat avec le SDIS de l'Essonne relative au soutien financier volontaire communal et définition des conditions de poursuite de la participation pour la période 2026-2029
2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
3. Décision modificative n°1 au budget principal de la Ville – Exercice 2026
4. Part communale de l'accise sur l'électricité – Perception directe par la Commune à compter du 1er janvier 2027
5. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) à compter de 2027
6. Modification du tableau des emplois
7. Convention de mise à disposition d'agents techniques et de moyens matériels au profit de la commune de Courances
8. Approbation de la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État
9. Approbation de la convention de mise en commun des agents de police municipale
10. Approbation de la convention de mandat de facturation avec l'Office national des forêts pour les ventes de bois

VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION, CULTURE, PATRIMOINE, COMMUNICATION ET TOURISME

Rapporteur : Virginie FLAUX

11. Approbation du règlement du Défilé de Traîneaux de Noël

ÉDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE ET RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Madame Julie ANDRÉ

12. Approbation de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Essonne relative à la Prestation de Service Unique et aux financements associés de la structure « Square aux Enfants » pour la période 2027-2031

URBANISME, TRAVAUX ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

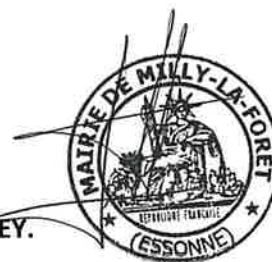
Rapporteur : Monsieur Bruno DEROUIN

13. Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes des 2 Vallées
14. Déclassement par anticipation de parties des parcelles AI 1073, 1086, 1088 et 1092 et d'une partie de terrain non cadastré
15. Échange de parties des parcelles AI 1073, 1086, 1088 et 1092 et d'une partie de terrain non cadastré contre une partie des parcelles AI 1083, 1085, 1087, 1089 et 1091
16. Acquisition de la parcelle cadastrée section P n°69 – Lieu-dit « Sous la Locande »

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Chère collègue, Cher collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Bernard BOULEY.



Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 :

1. Décision du Maire en date du 20 mai 2026 acceptant la convention de prêt à titre gracieux de l'exposition « L'Eau et les Rêves », du 15 juin au 3 juillet 2026, par la Scène Nationale de l'Essonne, sise place de l'Agora à Évry-Courcouronnes.
2. Décision du Maire en date du 2 juin 2026 sollicitant une subvention au titre de la DSIL pour la phase 2 des travaux de la médiathèque du Moustier, portant notamment sur des travaux d'isolation, le remplacement de verrières et l'aménagement des combles, pour un montant de 145 017,00 € HT (cent quarante-cinq mille dix-sept euros hors taxes).
3. Décision du Maire en date du 2 juin 2026 portant renouvellement du contrat de maintenance du logiciel AXXON de vidéoprotection avec la société SURICATE CONCEPT, pour un montant de 8 895,00 € HT (huit mille huit cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes).
4. Décision du Maire en date du 11 juin 2026 acceptant le devis du 9 juin 2026 présenté par la société AGRITEAM OUEST – CORNET AGRI pour la fourniture de pièces destinées au broyeur communal, pour un montant de 2 842,98 € HT (deux mille huit cent quarante-deux euros et quatre-vingt-dix-huit centimes hors taxes).
5. Décision du Maire en date du 18 juin 2026 acceptant le devis relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'une solution de téléphonie IP pour les services municipaux, pour un montant de 20 722,00 € HT (vingt mille sept cent vingt-deux euros hors taxes), auquel s'ajoutent 975,50 € HT/mois d'abonnements et 80,00 € HT/mois de maintenance. Cette décision abroge et remplace la décision R.06.06.26.02 afin d'intégrer notamment la formation du technicien et l'actualisation du montant de la prestation.
6. Décision du Maire en date du 10 juillet 2026 acceptant le devis présenté par Madame Belen FERNANDEZ pour la conception graphique et la mise en page du bulletin municipal et du guide des associations, pour un montant de 4 720,00 € (quatre mille sept cent vingt euros), TVA non applicable.
7. Décision du Maire en date du 17 juillet 2026 acceptant le devis du 2 juillet 2026 présenté par la société CPE pour le désembouage du circuit de chauffage de l'accueil périscolaire, pour un montant de 3 719,92 € HT (trois mille sept cent dix-neuf euros et quatre-vingt-douze centimes hors taxes), soit 4 463,90 € TTC (quatre mille quatre cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes toutes taxes comprises).
8. Décision du Maire en date du 17 juillet 2026 acceptant le devis du 2 juillet 2026 présenté par la société CPE pour le désembouage du circuit de chauffage de l'accueil périscolaire maternel, pour un montant de 3 928,00 € HT (trois mille neuf cent vingt-huit euros hors taxes), soit 4 713,60 € TTC (quatre mille sept cent treize euros et soixante centimes toutes taxes comprises).
9. Décision du Maire en date du 17 juillet 2026 acceptant le devis du 6 mai 2026 présenté par la société CPE pour le désembouage du circuit de chauffage de la mairie, pour un montant de 3 576,70 € HT (trois mille cinq cent soixante-seize euros et soixante-dix centimes hors taxes), soit 4 292,04 € TTC (quatre mille deux cent quatre-vingt-douze euros et quatre centimes toutes taxes comprises).
10. Décision du Maire en date du 17 juillet 2026 acceptant le devis du 25 juin 2026 présenté par la Société Nouvelle Étienne Pelle (SNEP) pour la rehausse des couronnes de 97 arbres, pour un montant de 6 600,00 € HT (six mille six cents euros hors taxes), soit 7 920,00 € TTC (sept mille neuf cent vingt euros toutes taxes comprises).
11. Décision du Maire en date du 20 juillet 2026 acceptant le devis présenté par la société ÉCHELLE EUROPÉENNE pour la fourniture et la pose d'échelles à crinoline à l'école Jean Cocteau, pour un montant de 6 165,00 € HT (six mille cent soixante-cinq euros hors taxes), soit 7 398,00 € TTC (sept mille trois cent quatre-vingt-dix euros toutes taxes comprises).

12. Décision du Maire en date du 20 juillet 2026 acceptant le devis présenté par la société ÉCHELLE EUROPÉENNE pour la fourniture et la pose d'une échelle à crinoline et d'une ligne de vie sur le hangar du CTM, pour un montant de 4 974,00 € HT (quatre mille neuf cent soixante-quatorze euros hors taxes), soit 5 968,00 € TTC (cinq mille neuf cent soixante-huit euros toutes taxes comprises).
13. Décision du Maire en date du 21 juillet 2026 acceptant le devis présenté par la société CHOUFFOT SAS pour des travaux de réparation du tracteur communal, pour un montant de 4 031,29 € HT (quatre mille trente et un euros et vingt-neuf centimes hors taxes).
14. Décision du Maire en date du 21 juillet 2026 acceptant le devis présenté par la société Floriades de l'Arnon pour la fourniture de végétaux et de bulbes destinés au fleurissement automnal de la Commune, pour un montant de 6 036,49 € HT (six mille trente-six euros et quarante-neuf centimes hors taxes).
15. Décision du Maire en date du 30 juillet 2026 acceptant le devis présenté par la société Nocivis9.1 pour des prestations de dératisation préventive des bâtiments communaux et de la voirie ainsi que la fourniture de postes sécurisés pour rongeurs, pour un montant de 6 560,00 € HT (six mille cinq cent soixante euros hors taxes).
16. Décision du Maire en date du 4 août 2026 acceptant la facture présentée par la SACPA relative à des prestations de capture d'animaux errants, pour un montant de 3 774,60 € HT (trois mille sept cent soixante-quatorze euros et soixante centimes hors taxes).
17. Décision du Maire en date du 7 août 2026 acceptant le devis de la société E.D.S. pour la fourniture et l'installation d'un lave-vaisselle professionnel destiné à la restauration scolaire de l'école Julie Daubié, pour un montant de 3 070,00 € HT (trois mille soixante-dix euros hors taxes), soit 3 684,00 € TTC (trois mille six cent quatre-vingt-quatre euros toutes taxes comprises).
18. Décision du Maire en date du 7 août 2026 portant approbation et signature de deux conventions avec La Poste dans le cadre du dispositif d'accompagnement au Plan « Vague de chaleur », permettant la visite des habitants par les facteurs et leur inscription, avec leur consentement, sur le registre communal des personnes vulnérables, les prestations étant intégralement prises en charge par l'État.
19. Décision du Maire en date du 7 août 2026 acceptant le devis de la société MAQPRINT Groupe pour l'impression de 2 500 exemplaires du guide des associations 2026-2027, pour un montant de 2 210,00 € HT (deux mille deux cent dix euros hors taxes), soit 2 652,00 € TTC (deux mille six cent cinquante-deux euros toutes taxes comprises).
20. Décision du Maire en date du 7 août 2026 acceptant le devis de la société MAQPRINT Groupe pour l'impression de 2 900 exemplaires du bulletin municipal, pour un montant de 2 745,00 € HT (deux mille sept cent quarante-cinq euros hors taxes), soit 3 294,00 € TTC (trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises).
21. Décision du Maire en date du 11 août 2026 acceptant la convention-cadre de partenariat présentée par la société MASSATEX SASU relative à l'implantation, à la gestion et à l'exploitation de points d'apport volontaire destinés à la collecte des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures usagés.
22. Décision du Maire en date du 12 août 2026 acceptant le devis établi par la société SOGELINK pour le renouvellement annuel des abonnements Littérialis Standard et DA-DPA, pour un montant de 2 537,84 € HT (deux mille cinq cent trente-sept euros et quatre-vingt-quatre centimes hors taxes).
23. Décision du Maire en date du 27 août 2026 acceptant le devis présenté par la société CPE pour la fourniture et la pose de pièces nécessaires à la réparation du circuit de chauffage de l'accueil périscolaire, pour un montant de 4 486,93 € HT (quatre mille quatre cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-treize centimes hors taxes).
24. Décision du Maire en date du 28 août 2026 acceptant le devis présenté par la société hello RSE pour la fourniture d'une classe mobile composée de dix tablettes Samsung et de leurs étuis de

- protection destinée à l'école élémentaire Julie-Daubié, pour un montant de 2 949,00 € HT (deux mille neuf cent quarante-neuf euros hors taxes).
25. Décision du Maire en date du 3 septembre 2026 acceptant le devis présenté par Monsieur Éric VARETTO, relatif à la réfection du sol au niveau d'un jeu situé dans le parc du Moustier, pour un montant de 3 600,00 € HT (trois mille six cents euros hors taxes).
 26. Décision du Maire en date du 7 septembre 2026 acceptant la convention relative au don de l'œuvre « An Orchid » de l'artiste Hee Jun SONG, d'une valeur de 5 000,00 € (cinq mille euros), offerte à la Ville dans le cadre de son exposition « Le Temps de la Nature, Le Langage du Silence », organisée du 11 juillet au 23 août 2026.
 27. Décision du Maire en date du 8 septembre 2026 acceptant le devis présenté par la société CPE pour le remplacement de deux vannes défectueuses au sein de la chaudière de la mairie, pour un montant de 2 723,45 € HT (deux mille sept cent vingt-trois euros et quarante-cinq centimes hors taxes).
 28. Décision du Maire en date du 11 septembre 2026 sollicitant une subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français pour la maîtrise d'œuvre du projet de requalification des abords de l'église Notre Dame de l'Assomption, d'un montant de 10 000,00 € HT (dix mille euros hors taxes).
 29. Décision du Maire en date du 15 septembre 2026 acceptant le devis présenté par la société ETS ROBIN SARL pour la fourniture de sapins de Noël, de supports et leur transport, pour un montant de 3 856,78 € HT (trois mille huit cent cinquante-six euros et soixante-dix-huit centimes hors taxes).
 30. Décision du Maire en date du 16 septembre 2026 sollicitant une subvention au titre de la DGD – concours particulier relatif aux bibliothèques pour la rénovation énergétique de la médiathèque du Moustier, d'un montant de 508 048,00 € (cinq cent huit mille quarante-huit euros), représentant 50 % du coût prévisionnel de l'opération.
 31. Décision du Maire en date du 22 septembre 2026 acceptant le devis du 7 juillet 2025 présenté par GEOMEXPERT relatif à la cession d'une parcelle non cadastrée relevant de la domanialité privée communale aux propriétaires de la parcelle cadastrée N 172, pour un montant de 3 155,52 € HT (trois mille cent cinquante-cinq euros et cinquante-deux centimes hors taxes), soit 3 786,62 € TTC (trois mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante-deux centimes toutes taxes comprises).

POUVOIR

Je soussigné(e)....., agissant en qualité
 d'Adjoint au Maire/Conseiller Municipal¹, donne pouvoir à

.....
 pour voter en mes lieux et place à la séance du **Conseil Municipal** du.....

Fait à Milly-la-Forêt, le

¹ Rayer la mention inutile

